

Soixante-seizième session

6-10 octobre 2025

Mise à jour sur les opérations du HCR dans les Amériques

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Les déplacements forcés, provoqués par des violences, des persécutions, des violations des droits humains, des conflits et des catastrophes sont demeurés importants dans les Amériques. À la fin de l'année 2024, la région abritait 21,9 millions de personnes déplacées de force et d'autres personnes ayant besoin de protection internationale, ce qui représente une personne sur six déplacées de force ou apatrides dans le monde.

Au premier semestre de 2025, les mouvements vers le nord ont considérablement baissé. Les arrivées à la frontière sud des États-Unis d'Amérique ont diminué de 91 % et les traversées irrégulières de la région de Darién de 98 % par rapport à la même période l'année précédente. Dans le même temps, les mouvements vers le sud ont augmenté dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les réfugiés et les migrants cherchant des voies alternatives vers l'Espagne et d'autres destinations européennes. Les risques de protection pour les personnes en déplacement se sont davantage multipliés dans un contexte marqué par la diminution de la présence humanitaire et des services résultant des difficultés financières actuelles.

Le crime organisé et la présence de groupes armés illégaux demeurent les principaux facteurs de déplacements dans la région. En Haïti, le contrôle généralisé de Port-au-Prince par des gangs a provoqué le déplacement de 1,3 million de personnes à l'intérieur du pays entre 2022 et 2025. En Colombie, les affrontements armés dans la région de Catatumbo ont provoqué en 2025 le déplacement de plus de 62 000 personnes ainsi que le confinement d'environ 27 000 autres personnes. En Équateur, la montée de la violence a aussi provoqué de nouvelles vagues de déplacement forcé.

L'Amérique latine et les Caraïbes sont parmi les régions du monde les plus vulnérables aux catastrophes et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Plus de 70 % des personnes déplacées de force ou apatrides résident dans des régions à haut risque. La région connaît aussi une augmentation des retours qui exercent des pressions supplémentaires sur les systèmes nationaux, d'où la nécessité de renforcer les capacités en matière d'accueil ainsi que l'appui à la réintégration, et de mettre en œuvre des approches de protection permettant d'atténuer les risques et de prévenir de nouveaux déplacements et les mouvements secondaires.

Si la région fait face à des défis, elle présente aussi d'importantes possibilités. L'inclusion et l'intégration des migrants et des réfugiés continuent de générer d'importants gains socio-économiques pour la région. Selon la Banque mondiale, pour chaque sol investi par le Pérou dans la population réfugiée et migrante, le pays a reçu 2,6 sols de gains¹. Au Costa Rica, une

¹ Banque mondiale et HCR, document intitulé «*Un Encuentro de Oportunidades: La Movilidad Humana de Venezuela y el Desarrollo del Perú*» (2024).

étude du Fonds monétaire international montre que les réfugiés et les migrants ont contribué à hauteur de 6,5 % du PIB entre 2017 et 2021².

Les États et les communautés d'accueil en Amérique latine et dans les Caraïbes ont réalisé d'importants progrès dans l'amélioration des procédures d'asile, des voies de régularisation et d'autres arrangements de séjour légal. Les efforts ainsi fournis, ainsi que d'autres initiatives de promotion de l'inclusion socio-économique et de la naturalisation, sont importants pour aider les personnes déplacées à se mettre en sécurité et à reconstruire leurs vies. En 2024, les systèmes nationaux d'asile dans la région ont enregistré plus de 240 000 nouvelles demandes d'asile et ont traité environ 180 000 cas. Ces efforts ont été renforcés par des cadres et processus régionaux, comme le processus de Quito, le Cadre régional global de protection et de solution (connu sous son acronyme espagnol MIRPS) et le Plan d'action du Chili, qui reflètent la volonté politique régionale et l'engagement en faveur de la solidarité et du partage des responsabilités.

Pour faire face aux défis complexes de déplacement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le HCR et ses partenaires mettent en œuvre les réponses durables. Sous un prisme régional, les réponses durables visent à promouvoir la stabilisation et la protection et à soutenir les réponses durables dès le déclenchement d'une crise, avec un accent sur l'intégration locale. Ces efforts sont coordonnés par un large réseau de partenaires travaillant dans la région, notamment la Plate-forme de coordination interinstitutions pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du) (connu comme R4V). Toutefois, la réalisation des réponses durables exige des financements suffisants et l'engagement des acteurs du développement, des institutions financières et du secteur privé.

Amérique du Sud

Les mouvements du Venezuela (République bolivarienne du) se poursuivent, avec un nombre croissant de Vénézuéliens qui retournent. Dans le même temps, les pays d'Amérique du Sud maintiennent les efforts visant à soutenir les déplacés vénézuéliens par des arrangements de séjour légal et la protection temporaire. En Colombie, plus de 1,9 million de Vénézuéliens avaient reçu à septembre 2025 des titres de protection temporaire. Une initiative visant à accorder des titres de résidence aux parents d'enfants vénézuéliens bénéficiant de la protection temporaire devrait profiter à 400 000 personnes cette année. De même, le Brésil a reconnu 141 300 réfugiés vénézuéliens et a accordé plus de 590 100 titres de résidence temporaire. L'Équateur a délivré 17 500 certificats de statut migratoire et a accordé 8 200 nouvelles visas à septembre 2025. Depuis 2022, le Chili a délivré 110 000 titres de résidence humanitaire aux enfants et adolescents vénézuéliens. Dans le même temps, plus de 2 500 personnes en Uruguay ont eu accès à un programme accordant la résidence sur la base des liens établis avec le pays d'accueil, notamment les liens familiaux ou un contrat de travail.

La Plate-forme de coordination interinstitutions pour les réfugiés et les migrants privilégient les activités de sauvetage, les besoins essentiels et l'appui à la stabilisation pour les plus vulnérables au profit des 577 700 réfugiés et migrants de diverses nationalités sur une population initiale cible de 2,34 millions de personnes. À juin 2025, le nombre de personnes atteintes a baissé de 46 % par rapport à la même période en 2024. Malgré cette diminution, le HCR et ses partenaires ont aidé au total 344 600 réfugiés, migrants et membres de communautés d'accueil en leur garantissant l'accès aux services essentiels, en réduisant les risques de protection et en favorisant leur résilience.

La Colombie fait face à une situation de déplacement forcé complexe, avec plus de 208 000 nouveaux déplacés internes enregistrés entre janvier et août 2025. Dans le même temps, un nombre croissant de Colombiens quittent le pays en quête de protection internationale. Dans le cadre des efforts interinstitutions, le HCR aide les autorités nationales et locales à répondre à l'accroissement des déplacements et à les atténuer, ce qui a des effets sur les ressortissants vénézuéliens vivant en Colombie.

² Fonds monétaire international, document intitulé « *Characteristics and Economic Impact of Migrants and Refugees in Costa Rica* » (2023).

Amérique centrale et Mexique

Ces dernières années, les déplacements transfrontaliers et à l'intérieur des pays ont continué d'augmenter en Amérique centrale et au Mexique, exerçant un surcroît de pression sur les systèmes d'accueil et d'asile. Par exemple, le Mexique a reçu plus de 42 800 demandes d'asile entre janvier et juin 2025, dont près de la moitié avait été présentée par des Cubains, suivis de Vénézuéliens (20 %), de Haïtiens (12 %) et de Honduriens (8 %). À juin 2025, le Mexique a reconnu au total 168 500 réfugiés.

Étant donné que les demandes d'asile augmentent en Amérique centrale, le HCR aide les gouvernements à renforcer leurs systèmes d'asile. Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Panama collaborent dans le Cadre régional global de protection et de solution pour promouvoir la protection et les solutions à travers la sous-région.

Le HCR soutient aussi l'accueil et la réintégration des personnes retournées ou déportées à El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Mexique. Le travail ainsi effectué comprend l'identification des personnes ayant besoin de protection internationale, la fourniture de l'assistance humanitaire et la promotion de la responsabilisation communautaire pour faciliter la stabilisation et la réintégration.

Les Caraïbes

Les Caraïbes continuent de recevoir les réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de protection internationale, issues de la sous-région et d'ailleurs. Le HCR aide les gouvernements à mettre au point des cadres juridiques, des politiques et des pratiques visant à prévenir le refoulement, à renforcer les systèmes nationaux d'asile, à prévenir et lutter contre l'apatriodie et à favoriser les partenariats favorables à la stabilisation et à l'inclusion socio-économique.

Pendant la période couverte, des violences indiscriminées à Haïti ont entraîné de graves violations de droits humains et des déplacements internes à grande échelle. Dans le pays, le HCR travaille avec des institutions nationales, des partenaires et des organisations communautaires pour suivre les risques de protection, renforcer la redevabilité envers les populations affectées, fournir l'assistance juridique et faciliter l'accès aux documents d'identité et aux actes de naissance. Au niveau régional, il aide les gouvernements et les partenaires à veiller à ce que les Haïtiens ayant besoin de protection internationale puissent avoir accès à l'asile, aux voies juridiques alternatives et à des solutions.

Déclaration et Plan d'action du Chili

L'adoption en décembre 2024 de la Déclaration et du Plan d'action du Chili a marqué une étape importante dans la mise en œuvre au plan régional du Pacte mondial sur les réfugiés visant à renforcer la protection et les solutions pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides en Amérique latine et dans les Caraïbes. À la première réunion du Mécanisme de coordination et de suivi, tenue en juillet 2025 et coprésidée par le Chili et le Mexique, les États se sont accordés sur 15 priorités opérationnelles thématiques pour la période allant de 2025 à 2027, et ont officiellement adopté la Plate-forme d'appui, montrant ainsi leur engagement solide au plan régional en faveur d'actions coordonnées.

Phénomènes météorologiques extrêmes, catastrophes et déplacements

Le HCR intensifie les efforts pour faire face aux effets croissants de phénomènes météorologiques extrêmes et de catastrophes sur les populations déplacées de force ou apatrides, notamment par la fourniture d'une assistance humanitaire ciblée, en particulier en Colombie, en Équateur, à El Salvador et au Pérou et par un appui technique aux gouvernements pour des réponses favorables à la protection. Il plaide aussi en faveur de l'inclusion des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides dans les plans nationaux d'adaptation et de résilience.

Une étape importante a été atteinte en juillet 2025 lorsque la Cour interaméricaine des droits de l'homme a émis l'avis consultatif OC-32/25. Cet avis reconnaît le déplacement forcé dans le contexte de phénomènes météorologiques extrêmes et de catastrophes et réaffirme l'obligation pour les États d'accorder la protection juridique et humanitaire et de respecter le

principe de non-refoulement. Il entérine également le Plan d'action du Chili qui comprend un chapitre spécifique sur la protection des personnes affectées ou déplacées par des catastrophes. Ces développements régionaux servent d'outils importants pour la préparation de la COP 30 au Brésil.

Au Brésil, en Colombie, au Honduras et au Mexique, le HCR soutient des réformes politiques et juridiques visant à renforcer les cadres de protection pour les personnes déplacées dans le contexte de phénomènes météorologiques extrêmes et de catastrophes. Parallèlement, l'organisation travaille étroitement avec les institutions internationales financières et de développement ainsi qu'avec le Fonds pour le climat afin de promouvoir des investissements bénéficiant aux réfugiés au Brésil, au Costa Rica, en Équateur et au Pérou.

B. Progrès et défis par domaine d'impact en 2024 et plans mis à jour pour 2025

Créer un environnement de protection favorable

Le HCR a accordé la priorité au renforcement des systèmes nationaux d'asile afin d'aider les États à améliorer l'efficacité dans le traitement des cas, à promouvoir la prise en charge numérique, à soutenir le recours aux modalités différencierées de traitement de cas et à gérer la persistance des cas en attente.

Les arrangements de séjour légal ont facilité l'accès à la protection et aux solutions à plus de 4,5 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile dans plus de 20 pays, avec de nouvelles possibilités à Aruba et au Pérou.

Si 15 pays de la région ont intégré la définition de réfugiés à Carthagène dans leurs cadres nationaux, le Brésil, l'Équateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay ont récemment fourni des efforts notables dans son application pratique. En Colombie, un décret adopté en janvier 2025 accorde aux demandeurs d'asile enregistrés le droit de travailler, ce qui contribue de façon significative à leur autonomie et améliore leurs possibilités d'intégration locale.

En réponse à l'accroissement des retours forcés, le HCR travaille à El Salvador, au Guatemala, en Haïti et au Honduras pour l'identification, le filtrage, la documentation et la fourniture des services de protection aux personnes retournées ayant besoin de protection.

Assurer la protection des déplacés internes et trouver des solutions en leur faveur

Le HCR a aidé les États à satisfaire les besoins des déplacés internes par la collecte et l'analyse de données, en collaboration avec les bureaux nationaux de la statistique, ainsi que par des initiatives de protection dans les communautés exposées au risque de déplacement.

Au Guatemala, le HCR a travaillé avec l'Institut national de la statistique pour mesurer le déplacement interne au moyen de l'enquête nationale sur les conditions de vie. Au Mexique, l'Institut national de la statistique et de géographie inclura pour la première fois une question sur le déplacement interne dans son enquête intercensitaire de 2025.

En Colombie, le HCR codirige le Fonds de solution aux déplacements internes avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies sur les établissements humains et le Bureau du coordinateur résident. Ce Fonds aide le Gouvernement à promouvoir des solutions durables par la coordination politique, les outils de mesure et la planification stratégique alignée sur les priorités nationales.

Le gouvernement équatorien a récemment adopté une loi de solidarité comprenant des dispositions sur les victimes de violences et créant un greffe pour les victimes au bureau de l'Ombudsman. Le HCR a soutenu ces efforts par une étude sur le déplacement interne afin d'éclairer la mise en place de ce greffe et de la réponse opérationnelle de l'État.

Préserver les droits fondamentaux dans des milieux sûrs

Faciliter l'accès à l'éducation

À travers la région, le HCR encourage l'inclusion d'enfants et jeunes déplacés de force dans les systèmes éducatifs. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, il a mis au point une feuille de route pour renforcer l'accès à l'enseignement supérieur et améliorer la reconnaissance des diplômes pour les réfugiés. En mai 2025, 45 boursiers de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (connue sous son acronyme allemande DAFI) ont pris part à une consultation visant à améliorer la participation d'étudiants réfugiés.

Responsabiliser les communautés et assurer l'égalité entre les sexes

En juin et juillet 2025, le HCR et ses partenaires ont tenu des consultations virtuelles sur l'asile, le déplacement interne et les retours, regroupant 147 représentants de 105 organisations, dont 44 organisations dirigées par des réfugiés, des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les principales recommandations étaient notamment de renforcer les systèmes d'asile, de garantir les droits des déplacés internes, de mettre en œuvre des programmes de retour durable axés sur les droits et de lancer des campagnes régionales pour favoriser l'inclusion et lutter contre la xénophobie.

La Plate-forme interinstitutions de coordination pour les réfugiés et les migrants a mis au point des directives d'audit pour la sécurité visant à évaluer les risques de violences contre les femmes et les enfants dans les secteurs de gestion des infrastructures, des services et des abris et à veiller à ce que les points de vue des réfugiés soient intégrés dans les opérations et la conception des abris.

Trouver des solutions

Pour promouvoir des solutions durables, le HCR favorise l'autonomie des réfugiés et renforce les systèmes publics par des partenariats avec la Banque interaméricaine de développement, la Société financière internationale, la Banque mondiale et le secteur privé. Une telle collaboration soutient les programmes d'emploi, l'inclusion financière, l'accès au marché du travail et l'inclusion statistique des personnes déplacées de force.

À 2025, 85 villes de solidarité, dans 73 villes ainsi que des provinces et des associations municipales, ont accordé un appui pour la protection et l'intégration aux réfugiés. Au Brésil, plus de 150 000 Vénézuéliens ont été relocalisés au plan interne afin d'améliorer leur accès aux services et aux possibilités. Au Mexique, 52 000 réfugiés ont été relocalisés et ont pu obtenir un emploi formel dans plus de 650 entreprises depuis 2016, et plus de 600 réfugiés ont entamé leur processus de naturalisation.

Le HCR soutient les efforts visant à assurer un retour digne et sûr, ainsi qu'une réintégration durable, aux personnes à El Salvador, au Guatemala et au Honduras, notamment par des initiatives liées à la documentation, à la protection de l'enfant et à la prévention des violences et de l'exploitation.

Faciliter la réinstallation et les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers

Promouvoir la réinstallation des réfugiés, le regroupement familial et d'autres voies complémentaires continue d'être une priorité pour le HCR. Entre janvier et juillet 2025, le HCR a présenté les demandes de 1 562 personnes pour la réinstallation en Argentine, en Australie, au Canada, en Finlande, en Nouvelle-Zélande, en Espagne et aux États-Unis d'Amérique. Pendant la même période, 3 368 personnes sont parties pour ces pays.

Dans le même temps, le HCR a soutenu la mise en place de voies de mobilité de la main-d'œuvre en Colombie, en Équateur, au Pérou et à Trinidad et Tobago, facilitant l'accès aux pays d'accueil comme le Canada et l'Italie.

En 2025, le Brésil a lancé un programme de parrainage communautaire pour réinstaller les personnes déplacées par la crise humanitaire en Afghanistan. Les nouveaux arrivants ont bénéficié de l'appui en matière d'accueil, de logement, d'accès aux droits et d'inclusion socio-économique, avec plus de 500 réfugiés afghans devant arriver d'ici la fin de l'année.

Eradiquer l'apatriodie

Le HCR soutient les initiatives de lutte contre l'apatriodie à travers la région. Au Pérou, il a soutenu l'adoption d'une procédure de détermination du statut d'apatriote. Au Costa Rica, il a facilité l'identification de personnes exposées au risque d'apatriodie et au Venezuela (République bolivarienne du), il a soutenu une équipe mobile de documentation afin de permettre l'enregistrement tardif des naissances pour les enfants indigènes.

D'autres mesures importantes ont été prises par les gouvernements de la région pour lutter contre l'apatriodie. En Colombie, une unité spéciale de lutte contre l'apatriodie a été mise en place au ministère des affaires étrangères. En outre, le Bureau national de l'état civil a prorogé pour deux autres années un programme facilitant l'enregistrement d'enfants vénézuéliens, indépendamment de leur statut migratoire et sans l'exigence de prouver le domicile ou la résidence dans le pays, ce qui constitue une mesure importante de lutte contre l'apatriodie chez l'enfant. En République dominicaine, 22 Dominicains d'origine haïtienne ont reçu des documents officiels de nationalité sur la base des efforts fournis auparavant qui ont abouti à la délivrance de 513 certificats de naturalisation entre 2022 et 2024. Au Mexique, le gouvernement a commencé à délivrer en janvier 2025 des documents de voyage et d'identité lisibles à la machine pour les réfugiés et les apatriotes.

C. Information financière, y compris les chiffres budgétaires actualisés

En octobre 2024, le Comité exécutif a approuvé un budget de 2025 chiffré à 815,2 millions de dollars E.-U. pour la région des Amériques, ce qui traduit une diminution de 19,4 millions de dollars E.-U., soit de 2 % par rapport au budget de 2024.

La répartition des besoins en 2025 par domaine d'impact, telle qu'approuvée par le Comité exécutif en octobre 2024, se présente ainsi qu'il suit : créer un environnement de protection favorable : 332,1 millions de dollars E.-U. ; trouver des solutions : 261,4 millions de dollars E.-U. ; préserver les droits fondamentaux dans des milieux sûrs : 126 millions de dollars E.-U. ; responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes : 95,7 millions de dollars E.-U.

Au 31 août 2025, 25 % des besoins financiers de 2025 pour la région Amériques étaient financés, compte tenu de l'allocation indicative des contributions non affectées ou légèrement affectées.

Pour 2026, le HCR propose un budget de 715,2 millions pour les Amériques, ce qui représente une diminution de 100 millions de dollars E.-U., soit 12 % par rapport au budget de 2025.